

# La précarité ne se négocie pas, elle se combat !

Depuis 2012, date de la dernière élection TPE, la CGT a œuvré dans la branche des Prestataires de services pour améliorer les conditions de vie des salarié-e-s, et notamment sur un thème principal : la lutte contre la précarité dans la branche. Nous la rencontrons au sein de nos secteurs d'activité par le biais de contrat à temps partiel, de contrat de travail à durée déterminée d'usage ou non, ou par le fort « turn-over ».

## LE TEMPS PARTIEL

Avec près de 40 % de salarié-e-s à temps partiel, notre branche est largement au-dessus de la moyenne nationale (18,8 % en 2015). Cette situation n'est pas sans conséquence pour les salarié-e-s concerné-e-s qui, dans la majorité des cas, ne découle pas d'un choix personnel.

C'est dans ce contexte qu'une organisation syndicale a proposé, à notre grand étonnement, au patronat de la branche de négocier une dérogation à la durée minimale hebdomadaire de 24 heures de travail pour les temps partiel. Et ce alors que cette même organisation au niveau confédéral avait signé l'Accord National Interprofessionnel (ANI) instituant cette limite basse.

La CGT a porté le fer contre cette de-

mande, qui pour l'heure, semble abandonnée.

## LES CDD

Outre le secteur de l'« animation commerciale/optimisation linéaire et accueil événementiel » qui utilise des CDD dit « d'usage », les autres secteurs ont recours au CDD comme période d'essai longue durée ou comme palliatif à leurs pics d'activité (sans que celle-ci ne puisse être considérée comme un « accroissement temporaire d'activité »).

Sur ce point, la CGT a lutté sur deux fronts :

- **Au sein des entreprises**, avec les syndiqué-e-s de celles-ci, pour la requalification des CDD non-conformes à la loi ;
- **Au sein de la branche**, en luttant, notamment, contre un accord signé par le patronat et une organisation syndicale permettant de transformer un CDI en CDD. Cette petite « bizarrerie » n'a pas été du goût des juges qui ont décidé d'annuler cet accord, et rendre nul tous les transformations de contrats opérées sous son emprise.

La CGT continuera à se battre pour que le CDI reste la norme du contrat de travail.

## LE « TURN-OVER »

Avec des secteurs où celui-ci atteint plus de 25 % par an, le « turn-over » est un vrai fléau pour la société, surtout quand les salarié-e-s concerné-e-s quittent une entreprise pour se retrouver à Pôle Emploi.

Mais qu'est-ce qui peut pousser des personnes à quitter en masse certaines entreprises (pour ne pas dire fuir) ?

La réponse est simple. C'est la conjugaison de plusieurs facteurs :

- La faiblesse des rémunérations ;
- Les conditions de travail déplorables ;
- Un management déshumanisé.

C'est à la résolution de ces 3 causes que s'atèle la CGT depuis des années, avec plus ou moins de succès.

Dans plusieurs entreprises, nous avons réussi à réduire ce « turn-over » par l'établissement d'un rapport de force apte à faire pencher la balance du côté des salarié-e-s.

Force est de constater que nous n'avons pas encore atteint le niveau suffisant au niveau de la branche.

Mais pour aller dans le bon sens, il n'y a qu'une solution : le **VOTE CGT !**

## Salariés des très petites entreprises

### Élections TPE 2016

**Salarié-e-s des TPE, qui travaillent dans des petites entreprises de moins de 11 salarié-e-s dans les secteurs de la relation client à distance, de l'animation commerciale, de l'accueil en entreprise, de la traduction, de l'enquête civile, du recouvrement de créance, de la location de bureaux et de salles, ou du télé-secrétariat, la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes assure votre défense depuis des années.**

**Donnez lui la force nécessaire pour continuer en votant pour les listes CGT !**

La CGT vous la connaissez. Première organisation syndicale, elle est toujours présente par l'action, par ses propositions, pour défendre l'intérêt des salarié-e-s. Solidaire, disponible pour vous soutenir en cas de difficulté, **la CGT propose et s'engage avec vous.**

**Madame, Monsieur,**

Outre la désignation du **syndicat qui vous représentera** lors des négociations avec les organisations patronales de la branche, en tant que salarié-e d'une très petite entreprise, votre vote déterminera aussi l'organisation qui portera votre voix dans les négociations nationales avec le MEDEF (accords interprofessionnels, etc.) et le gouvernement, mais aussi dans les différentes instances paritaires (FONGECIF, AGEFOS-PME, caisses de retraite, etc.)

Votre vote contribuera aussi à la **désignation des conseillers prud'homaux** de votre département, mais aussi à la désignation de **vos représentants qui siègeront dans la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle (CPRI)** de votre région. Les représentant-e-s CGT, désignés par votre vote, sont comme vous, salarié-e-s d'une TPE, ils porteront vos revendications, vos aspirations afin que vos droits soient reconnus et défendus. Ces nouveaux lieux de dialogue social dans les territoires devront prendre en compte vos besoins, le droit à la formation professionnelle, l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'accès aux activités sociales, culturelles et sportives.

## POUR UN MEILLEUR PARTAGE DES RICHESSES QUE NOUS CRÉONS :

**1.800 €/mois**

C'est le salaire minimum que nous revendiquons pour un salarié sans diplôme.

**32 h**

C'est la durée hebdomadaire nécessaire pour créer des millions d'emplois. Pour travailler tous, travaillons moins !

**Droit à la formation**

La formation professionnelle doit permettre, aux salarié-e-s, de franchir les étapes d'une trajectoire professionnelle choisie et évolutive.

**3.218 €/mois**

C'est le salaire minimum que nous demandons pour le premier niveau de la catégorie « Cadres ».

**60 ans**

Comme âge de départ à la retraite à taux plein. Et même **55 ans** pour celles et ceux qui ont eu une carrière longue et/ou pénible.

**Droit à la santé**

Nous militons pour la création d'organisations du travail qui ne soient pas destructrices, mais qui permettent l'épanouissement de tous.



**POUR DÉFENDRE  
NOS DROITS  
VOTONS**



**Du 28 novembre au 12 décembre 2016** [tpe.cgt.fr](http://tpe.cgt.fr)

**LA CGT S'ENGAGE À PORTER CES EXIGENCES À TOUS LES NIVEAUX,  
DANS LES BRANCHES PROFESSIONNELLES, AU PLAN INTERPROFESSIONNEL, AU SEIN DES TERRITOIRES.**



## LA REPRÉSENTATIVITÉ POUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les résultats des élections TPE contribuent, avec l'addition des élections des entreprises de plus de 11 salarié-e-s, à déterminer la représentativité pour notre organisation syndicale au niveau de la branche. Nous représentons **27,85 %** lors de la dernière consultation. Il ne tient qu'à vous que nous fassions mieux. Cela nous permettra d'être encore plus forts autour de la table des négociations pour obtenir des accords qui changent en mieux la vie de chacun-e d'entre nous. En effet, il ne sert à rien de signer des accords ... si cette signature ne permet pas d'améliorer les conditions de vie et de travail. C'est ce souci qu'a en permanence la CGT.

Il est par conséquent important de donner par notre vote, de la force à la CGT. La défense des intérêts de salarié-e-s passe par une CGT puissante qui sait faire la différence entre le compromis et la compromission. Nous le savons bien, la précarité pas plus que le code du travail ne se négocie. Par notre vote CGT, construisons notre avenir, invitons tous nos collègues de travail à voter CGT.

## AGIR POUR LA FORMATION

La CGT milite pour une formation de qualité, accessible à tous, et permettant aux salarié-e-s d'évoluer tout au long de leur vie. Et cette volonté, la CGT la porte au sein de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), AGEFOS-PME, qui gère les fonds dédiés à la formation professionnelle, où elle agit pour que soient prioritaires les formations qualifiantes. Mais aussi que ce fond ne soit pas exclusivement réservé aux grosses entreprises, mais bien à celles et ceux qui en ont le plus besoin, au vu des faiblesses de financement de leur entreprise, à savoir les salarié-e-s des TPE que vous êtes.

## AGIR POUR LA PRÉSERVATION DE LA SANTÉ

Selon le rapport de branche, les salarié-e-s de la branche des prestataires de services ont en moyenne près de 12 jours d'absence par an. Ils montent jusqu'à 21 jours pour le secteur de la domiciliation. Malgré cela, le patronat de la branche refuse, depuis des années, la demande de la CGT d'ouvrir une négociation sur les conditions de travail et plus généralement sur la qualité de vie au travail. Mais non content de dégrader la santé de ses salarié-e-s, il joue les « pingres » en matière de complémentaire santé, laissant, aux salarié-e-s, supporter la plus grande part de la charge financière nécessaire à leur santé.

L'inversion du rapport de force ne pourra se faire sans la mobilisation de toutes et tous.

## ELECTIONS PRUD'HOMMES

Quand nous votons le sigle CGT pour les élections TPE 2016, nous contribuons à la désignation des conseillers prud'hommes CGT. Jusqu'à présent nous avons une élection spécifique pour élire les juges prud'hommes. Mais le gouvernement et d'autres ont fait le choix de supprimer cette élection, où tous les salarié-e-s votaient majoritairement pour la CGT. Continuons à voter massivement pour la CGT, pour les prud'hommes. Choisissons dans nos départements des juges CGT pour les conseils de prud'hommes paritaires. Nous avons besoin de juges qui ont à cœur le respect du droit, des conventions collectives, de la défense des intérêts des travailleuses, des travailleurs, rejetons les petits arrangements voulus par certains au détriment des salarié-e-s.

# Avec la CGT pour les salarié-e-s des TPE LUTTONS ENSEMBLE !

La Fédération des Sociétés d'Etudes accompagne les salarié-e-s de secteur aussi divers que celui des avocats, des offices ministériels, de l'expertise, des entreprises de service du numérique, des bureaux d'études, etc., dont plus de la moitié exercent leur activité professionnelle dans une Très Petite Entreprise (moins de 11 salarié-e-s).

Depuis 4 ans, elle a été aux côtés de celles et ceux qui luttent contre les régressions sociales fomentées par le MEDEF avec la complicité du gouvernement, et parfois d'autres organisations syndicales.

Que ce soit l'attaque à l'encontre du Code du travail, via les lois portées par les ministres Rebsamen puis El Khomri, qui n'ont d'autres intérêts que de supprimer les maigres garanties que pourraient encore avoir les salarié-e-s (déréglementation en matière de temps de travail, inversion de la hiérarchie des normes, affaiblissement des moyens d'actions de l'Inspection du travail, etc.), et notamment dans les TPE où le « fait du Prince », est une réalité de tous les jours ;

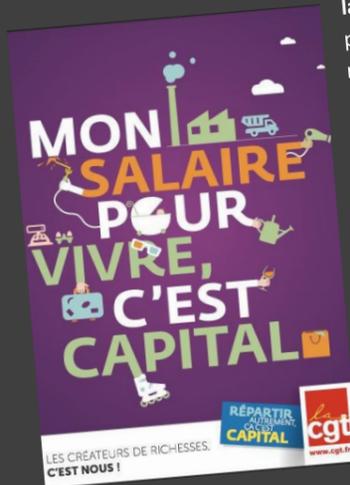
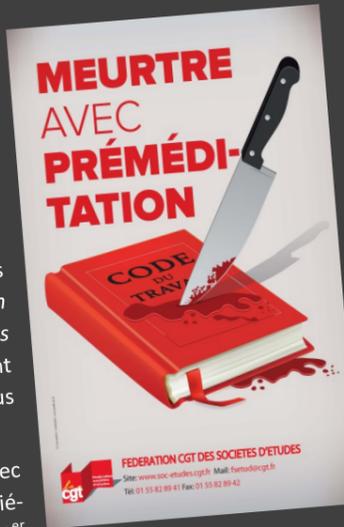
Ou encore la remise en cause de la Sécurité Sociale, avec l'obligation de mettre en place, pour l'ensemble des salarié-e-s, une couverture santé complémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Alors même que le patronat refuse toute hausse des cotisations sociales pour améliorer la prise en charge par la Sécurité Sociale, il accepte volontiers de payer pour une complémentaire santé privatisée. Le but étant d'en finir à plus ou moins long terme avec la Sécurité Sociale construite, depuis 1945, sur trois principes fondamentaux : l'égalité d'accès aux soins, la qualité des soins et la solidarité ;

Ou même contre la campagne menée, par le patronat, pour la modération salariale, où il nous est expliqué que si l'emploi ne décolle pas en France cela serait à cause de trop fort niveau de rémunération pratiqué dans notre pays. Alors même que les entreprises ont vu leurs cotisations sociales allégées notamment grâce au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), et que les dividendes versés aux actionnaires, en France, n'ont jamais été aussi importants (42 milliards d'euros en 2015). D'ailleurs cette pression des actionnaires des grosses entreprises se répercute sur les TPE, où vous êtes, par le biais d'une demande toujours plus accrue de réduction des coûts de production imposée par les donneurs d'ordre.

Mais notre action ne s'est pas limitée à dénoncer des projets de loi néfastes pour les salarié-e-s, nous avons été aussi force de propositions, ce qui a permis l'amélioration de la loi par rapport au projet initial.

En outre, nous avons aidé des milliers de salarié-e-s à faire respecter leurs droits, face à des employeurs qui se croient de plus en plus tout permis.

« Celui qui combat peut perdre  
mais celui qui ne combat pas a déjà perdu »  
(Bertolt Brecht)



## ÊTRE CADRE DANS UNE TPE

Être cadre dans une TPE est un réel défi par rapport notamment aux moyennes et grandes entreprises.

Non seulement, nous sommes souvent moins bien payés, nous avons peu accès aux formations diplômantes, mais surtout nous sommes plus menacés par le chômage. Nous occupons la plupart du temps une fonction de direction qui nous met souvent en porte à faux avec notre travail. Coincés entre des responsabilités et une stratégie, nous pouvons être prisonniers d'aléas économiques que nous ne maîtrisons pas.

Pourtant, cadre souvent « low cost », nous devons obtenir une reconnaissance de notre travail qui passe par, à la fois notre qualification, notre salaire et un réel déroulement de carrière. Ce qui dans une TPE ne peut passer que par des droits et des garanties qui permettent :

- Une garantie de l'emploi,
- Un exercice de leur travail dans une éthique professionnelle respectée,
- Une réelle liberté d'expression.

Ces éléments concourent pleinement à la refondation du statut du cadre dans lequel la

rémunération ne saurait être en dessous du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale. De même, la question du temps de travail doit être abordée du point de vue de la santé et de la vie familiale tout en conciliant des objectifs professionnels réalistes. Nous voulons un bien-être conciliant vie privée et vie professionnelle. Il serait donc des plus difficiles d'ignorer les problématiques de la protection sociale, enjeu important dans les TPE.

Le périmètre du statut de l'encadrement doit être défini à partir du contenu du travail, des fonctions exercées, du niveau de qualification et de responsabilités. Il doit couvrir la diversité de l'encadrement, et ne peut donc se limiter aux seuls encadrants.

La CGT porte haut et fort ces revendications, afin que les cadres dans les TPE puissent aussi se réaliser dans leur travail qui lie responsabilité et une certaine autonomie. C'est en ce sens que la CGT se bat contre la dégradation des conditions de travail, la casse du statut cadre et revendique de nouveaux droits pour l'encadrement. Ensemble cadre et non-cadre, votons dans nos collèges respectifs pour notre syndicat CGT.

## POUR NOUS CONTACTER

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

263 rue de Paris - Case 421

93514 Montreuil Cedex

☎ 01 55 82 89 41

📠 01 55 82 89 42

✉ fsetud@cgt.fr

🌐 <http://www.soc-etudes.cgt.fr>

📘 <https://www.facebook.com/fsetud/>

🐦 <https://twitter.com/FSETUD>

